



Au conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission
chargée de l'étude du préavis 2019-09 du lundi 29 juillet 2019 relatif à:

La démolition et la reconstruction du pont des Farettes et du pont des Sapeurs

La commission s'est réunie le mardi 27 août 2019 à 19H00 à la salle Bassersdorf au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, en présence de Monsieur Grégory Devaud, Municipal, que nous profitons de remercier pour sa disponibilité et les renseignements fournis.

Elle était composée de :

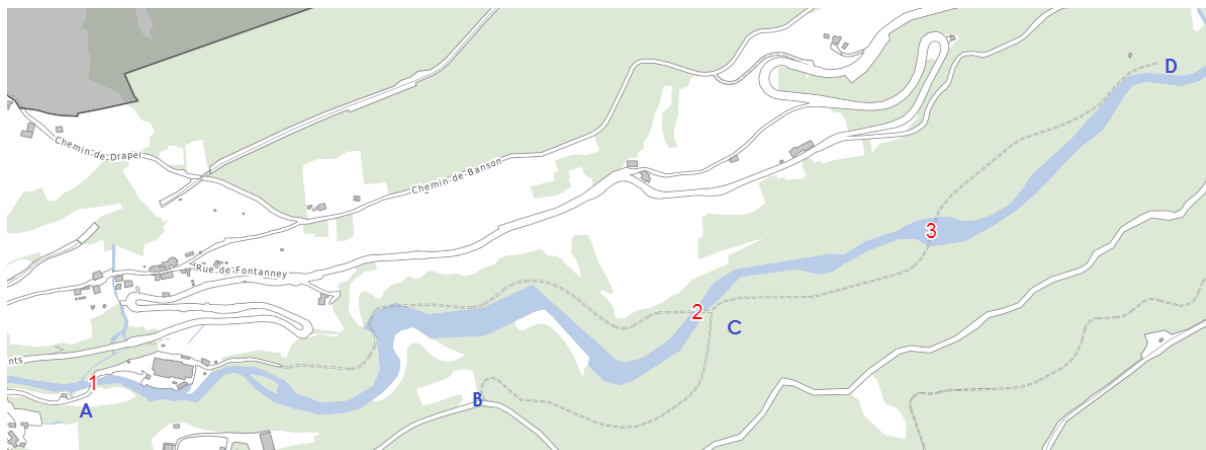
Mesdames :	Danielle Gosteli-Jaquemet	(1)
	Dominique Chessex	(1)
	Catherine Krümel	(1)
Messieurs :	Jean-Pierre Schweizer	(1)
	Alexandre Massy	(1)
	Okita Lussamaki	(1)
	Pierre-Yves Brélaz, rapporteur	(1)

Préambule

Avant le début de la séance la commission a effectué une visite sur place pour faire un état des lieux visuel de ces ponts. Nous profitons de remettre un petit plan pour que tous les conseillers puissent constater l'importance de ces ouvrages pour notre Commune. Nous avons constaté qu'il n'y a plus eu beaucoup d'entretien, comme le montre les mauvaises herbes sur les ponts.

Ces trois ponts permettent le franchissement de la Grande-Eau, pour accéder à un chemin forestier reliant l'usine des Farettes (**Zone A**) aux Fontaines Claires (**Zone D**). La stabilité des deux ponts de ce préavis (**2-3**) a été étudiée et il s'avère qu'ils ne peuvent plus supporter une charge de trafic quelle qu'elle soit. Ils sont indispensables pour le trafic forestier et pour l'accès à nos sources des Fontaines Claires (source de captage de la Commune d'Aigle).

1. Pont de l'Ecluse se situant à l'usine des Farettes (charge admissible actuelle de 32 tonnes) qui n'est pas l'objet de ce préavis.
2. Pont des Farettes (charge admissible actuelle de 2,5 tonnes)
3. Pont des Sapeurs (charge admissible actuelle de 2,5 tonnes)



Projet :

La parole donnée au Municipal, qui nous expose les points et besoins qui ont décidé la Municipalité à réaliser ce préavis. Le Municipal nous explique que le chemin menant du point **B** au point **C** passe par la doline¹ qui subit des mouvements fréquents et que c'est le principal passage pour les camions qui devraient descendre sur le captage des eaux ou pour l'entretien de nos forêts. En cas d'un nouveau mouvement de la doline il sera plus aisé de pouvoir passer par le pont des Farettes. Mais la doline est régulièrement entretenue lorsque celle-ci vient à être en mauvais état ou que le passage est altéré.

Pont de l'Ecluse (1) :

Le pont de l'Ecluse n'est pas inclus dans le préavis. Le Municipal nous informe que suite aux travaux de la conduite forcée, un accord entre la Commune et la Romande Energie a été discuté afin que celle-ci remette en état le pont de l'Ecluse à ses frais.

Pont des Farettes (2) :

Le pont des Farettes a subi moins de dégâts sur les bétons mais la charge actuelle est trop faible pour permettre l'accès aux différents véhicules en cas de problèmes entre les zones **A** et **C** du plan ci-dessus.



Pont des sapeurs (3) :

Le pont des sapeurs est le pont le plus important à rénover car c'est le plus atteint. C'est aussi le passage principal pour les accès au captage des eaux. Nous avons constaté de gros dégâts sur les bétons.



¹ Une **doline** est une forme caractéristique d'érosion des calcaires en contexte karstique. La dissolution des calcaires de surface conduit à la formation de dépressions circulaires mesurant de quelques mètres à plusieurs centaines de mètres de diamètre.

Subventions :

Le Municipal nous informe également que toutes les subventions possibles ont été demandées auprès du Canton. Aujourd'hui cela correspond à environ CHF 300'000.- mais cela dépendra du coût final du projet puisque c'est sur ce montant que sont basées les subventions.

Discussion :

Un conseiller demande les possibilités de réaliser les ouvrages avec du bois pour les barrières ou le tablier. Au vu de la zone très humide et sans soleil, la détérioration serait trop rapide. De plus il avait été mentionné en haut de la page 2 du préavis qu'il y aurait pu avoir une possibilité de récupérer la passerelle bois métal qui avait été posée lors des travaux du pont CFF sur la Grande-Eau vers les Salines. Cependant le coût était trop élevé pour réutiliser cette dernière. L'idée a donc été abandonnée. De plus le passage aurait été possible qu'avec des petits véhicules, vélos ou piétons.

La durée des travaux est fixée à environ 3-4 mois mais cela dépendra des procédures d'appel d'offres et de la météo.

Un conseiller demande si ce sont des travaux d'urgence. Le Municipal nous répond que non mais que dans le programme de législature il était prévu la réfection des infrastructures. Au vu de l'état de ces ponts il ne faudrait pas trop tarder à réaliser ces travaux car nous risquerions que cela pèse sur l'exploitation de nos forêts.

Le Municipal confirme également que suite à la mise à l'enquête aucune opposition n'a été déposée.

Vœux :

La Commission demande à la Municipalité que les tubes d'alimentation électrique et d'eau du pont des Farettes soient posés sous le tablier et non sur le côté. Ceci pour une question d'esthétique dans cette magnifique zone forestière.

Avis de la commission des finances :

La CoFin, après examen des incidences financières mentionnées dans le préavis, propose d'accepter le crédit demandé et les conditions citées dans les conclusions du préavis municipal.

Cette dépense figure au plan des investissements et un éventuel emprunt respecterait le plafond d'endettement.

Le préavis indique qu'en cas de validation par le Conseil communal, les travaux pourraient débuter de suite. Précisons que par travaux, il faut comprendre la procédure d'adjudication. Les interventions dans le terrain ne commenceront vraisemblablement que l'an prochain.

Conclusion

En conclusion, la Commission, à la unanimité, à l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2019-09 du lundi 29 juillet 2019
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de Fr. 910'000.- pour la démolition et reconstruction du pont des Farettes et du pont des Sapeurs, déduction faite de subsides éventuels.
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de Fr. 910'000.- aux meilleures conditions

3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : que le montant total, subside déduit, sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.
4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté.

La séance est levée à 21h

Au nom de la commission

Pierre-Yves Brélaz

Rapporteur



Aigle, le 05.09.2019